

Suivi de la demande d'informations sur le projet d'extension de la société Joskin

(Janvier 2025)

Contexte général (Demande d'information pour le suivi)

Depuis plusieurs mois, des échanges (email) ont eu lieu avec différents services du SPW (Service public de Wallonie) concernant le projet d'extension de la société Joskin, situé sur les communes de Herve, Soumagne, et Fléron. Cette démarche visait à obtenir des éclaircissements sur la révision du plan de secteur impliquée dans ce projet et sur les moyens pour les citoyens de s'informer et de participer.

Grâce aux réponses reçues, nous avons désormais une vision un peu plus claire de la procédure et des outils nécessaires pour suivre son évolution.

Procédure de révision du plan de secteur

1. Étapes déjà réalisées :

- **Dossier de base :**
La société Joskin a soumis un dossier de base décrivant et justifiant sa demande. Ce dossier constitue le point de départ de la procédure.
Ce dossier inclut des informations sur le projet, ses objectifs, et ses impacts envisagés.
- **Réunion d'information préalable :**
Une réunion d'information préalable a été organisée le **8 juillet 2024**, permettant au public de découvrir le projet et de poser des questions.
Cette étape est obligatoire avant toute étude environnementale ou enquête publique.
- **Observations et suggestions :**
Après cette réunion, une période de **15 jours (suspendue entre le 16 juillet et le 15 août 2024)** a été ouverte au public pour transmettre des remarques, objections, ou alternatives à examiner dans le Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE).
Ces observations ont été adressées aux collèges communaux des trois communes concernées.
- **Avis des communes et commissions :**
Les Conseils communaux et, si existantes, les Commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) ont remis leurs avis dans un délai de **60 jours** après la clôture de la période d'observations.

2. État actuel de la procédure :

À ce jour, le dossier n'a pas encore été transmis au Ministre du Territoire (M. François Desquennes), ce qui marque le début officiel des prochaines étapes.

La procédure en est donc à ses débuts.

Impact des avis négatifs des communes sur le dossier de Joskin

Possibilité de retravailler le dossier :

Suite aux avis négatifs des trois communes concernées (Herve, Soumagne, et Fléron), la société Joskin a la possibilité, comme le prévoit la procédure de révision du plan de secteur, de retravailler et d'ajuster son dossier avant de le soumettre officiellement au Ministre du Territoire. Cette flexibilité permet aux porteurs de projet de répondre aux préoccupations soulevées par les acteurs locaux, notamment les communes et les citoyens, afin de renforcer la solidité de leur proposition.

Ces ajustements peuvent inclure des modifications dans les justificatifs, l'intégration de solutions alternatives, ou encore une meilleure prise en compte des impacts environnementaux.

Conséquences et impact sur la procédure :

1. Allongement des délais :

La révision ou le remaniement du dossier avant transmission au Ministre peut retarder la procédure. Cela repousse notamment le début des étapes suivantes, comme l'élaboration du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) et l'enquête publique.

En revanche, cela peut aussi être une opportunité pour les citoyens et les communes de voir leurs remarques mieux intégrées.

2. Amélioration du projet :

Si Joskin prend en compte les remarques formulées par les communes dans ses ajustements, cela pourrait aboutir à un projet plus équilibré et acceptable pour toutes les parties. Cependant, si les modifications restent limitées ou insuffisantes, les préoccupations pourraient persister lors des étapes ultérieures.

3. Suivi renforcé :

En tant que citoyens, nous devons rester particulièrement vigilants à la version finale du dossier que Joskin soumettra. Les ajustements effectués pourraient influencer sur le contenu du RIE, la portée de l'enquête publique, et les décisions finales. Une attention particulière devra être portée aux changements apportés pour évaluer s'ils répondent réellement aux objections émises par les communes et la population.

Étapes à venir :

1. Transmission du dossier au Ministre du Territoire :

Le dossier sera étudié par le Ministre, qui peut demander des avis supplémentaires aux services concernés.

2. Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) :

Ce rapport, essentiel dans la procédure, évaluera les impacts environnementaux du projet.

Il sera réalisé par des experts indépendants sur base des données collectées et des remarques du public.

Le contenu préliminaire du RIE sera annexé à un arrêté ministériel publié au Moniteur Belge et disponible via le Géoportail.

3. **Enquête publique :**

Une enquête publique de **45 jours** sera organisée une fois le RIE finalisé et validé.

Tous les documents (arrêtés, cartographies, avis consultatifs, RIE, etc.) seront mis à la disposition du public.

Moyens pour rester informés :

1. Moniteur Belge :

L'arrêté ministériel de projet, ainsi que d'autres arrêtés, seront publiés au Moniteur Belge.

- Accédez aux documents via : [Moniteur Belge - Recherche](#).
- Pour chercher les documents, utilisez les mots-clés : "**plan de secteur Soumagne Herve Fléron**".

2. Géoportail de Wallonie :

Le Géoportail permet de visualiser toutes les données territoriales et les révisions du plan de secteur :

- Lien : [Géoportail Wallonie](#).
- Lien : [Géoportail préconfiguré avec les couches](#)
- Instructions :
 1. Localisez-vous sur Soumagne ou Herve.
 2. Ajoutez les couches suivantes :
 - "Plan de secteur en vigueur".
 - "Projet de révision".
 3. Les zones concernées s'afficheront sous forme de périmètres en **liseré jaune et blanc**.
 4. Cliquez sur la zone concernée pour accéder aux documents liés.

3. Annonces de l'enquête publique :

L'enquête publique sera annoncée de plusieurs façons :

- **Affichage communal** dans les lieux habituels.
- **Publications dans deux journaux locaux** diffusés sur les territoires des communes concernées.
- **Bulletins communaux** ou journaux toutes-boîtes (si disponibles).
- **Sites internet des communes concernées** (Soumagne, Herve, Fléron).

- **Site régional du territoire wallon :**
[Territoire Wallonie.](#)

Ressources importantes :

- **Lien direct vers la procédure de révision :**
[Plan de secteur - déroulé de la procédure \(PDF\).](#)
Ce document détaille chaque étape de la révision.
- **Autres informations sur les plans de secteur :**
[Explications sur le plan de secteur.](#)

Conclusion et recommandations :

Suite aux réponses obtenues, nous avons une vision claire des étapes de la procédure. Pour suivre efficacement ce dossier et garantir notre participation, il est recommandé de :

1. **Consulter régulièrement le Moniteur Belge et le Géoportail.**
2. **Être attentifs aux annonces locales et communales.**
3. **Centraliser les futures observations pour une réponse coordonnée lors de l'enquête publique.**

Il est important de noter que cette procédure prendra plusieurs années avant d'aboutir. La participation citoyenne sera cruciale pour veiller à ce que les intérêts de la population soient pris en compte dans les décisions finales.

Mehdi Geron

Je reste super attentif à tout ce qui se passe pour qu'on suive ce dossier de près. On est loin d'avoir fini, mais on avance, et je ne lâcherai rien. 😊

[Village de José](#)



[Herbe vers/t l'avenir](#)

